Bre	vet Nº	8	1	7	2	_
	96 0		Tss	- - 10	70	

du 26 septembre 1979

Titre délivré:



Monsieur le Ministre de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes Service de la Propriété Industrielle LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

CENTRE	I. Requête DE RECHERCHES METALLURGIQUES - CENTRUM VOOR RESEAPCH IN DE METALLUR
<i>ESSOCIO</i>	tion sans but lucratif - Vereniging zonder vinstoogmerk, Montover, 1040 Eruselles, Belgique
reviéce	ntie rer E. L'evers & F. Freulinger, Ing. cons. en propr. ind., 46 rue
A. Cime	
Marine Marine	dinera vinatain contain di la containe
à 15°	ce vinat-six septembre mil neuf cent soixante dix neuf heures, au Ministère de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes, à Luxembourg :
	1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :
"Erocéd	lé pour contrôler la qualité des surfaces revêtues ou non"

1 Je	déclare, en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont):
2. – He	nri BOTARETS, 7 rue Pailv, 4050 Feneur, Felgique

	2. la délégation de pouvoir, datée de <u>Erumelles</u> le <u>25 septembre 13</u>
	3. la description en langue <u>françoise</u> de l'invention en deux exemplai
	4 planches de dessin, en deux exemplaires;
	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg.
le vingt	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -six septembre mil neuf cent soisonte six neuf
	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, —six septembre mil neuf cent soimante six neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de
(6)	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -six septembre mil neuf cent soisonte six neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7)
(6)	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -six septembre mil neuf cent soisante six neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7)
(6)le	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -six septembre mil neuf cent soixonte six neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7)
(6)le	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, —six septembre mil neuf cent soixonte six neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7)
(6)leau nom d	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -six septembre mil neuf cent soixonte six neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7)
(6)leau nom d	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -six septembre mil neuf cent soixonte dix neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg au cimetrère, Luxembourg
(6)	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, —six septembre mil neuf cent soirante dix neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg au cimetière, Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les anne
(6)	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -six septembre mil neuf cent soixante dix neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg au cimetière, Luxembourg
(6)	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, —six septembre mil neuf cent soixante dix neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg au cimetrière, Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annonées, — avec ajournement de cette délivrance à dix hoit mois.
(6)	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -six septembre mil neuf cent soixante dix neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annenées, — avec ajournement de cette délivrance à dix huit mois. s mandataires
(6)	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -six septembre mil neuf cent soixante six neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annonées, — avec ajournement de cette délivrance à dix hoit mois. mnées, — avec ajournement de cette délivrance à dix hoit mois. H. Procès-verbal de Dépôt
le au nom de 46 rue susmentio	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -six septembre mil neuf cent soixante cix neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annenées, — avec ajournement de cette délivrance à dix hoit mois. mandataires H. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie Nation
le au nom de 46 rue susmentio	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -six septembre mil neuf cent scizante six neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annonnées, — avec ajournement de cette délivrance à dix hoit mois. s mandataires II. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie Nation esses Moyennes, Service de la Propriété Industrielle à Luxembourg, en date du :
le au nom de 46 rue susmentio	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -sim septembre mil neuf cent soimmte cim neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les anne nnées, — avec ajournement de cette délivrance à din hoit mois. s mandataires H. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie Nation lesses Moyennes, Service de la Propriété Industrielle à Luxembourg, en date du: 26 service : 2006
au nom d 46 rue susmentio Le'un de et des Cla	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -sim septembre mil neuf cent soimmte cim neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les anne nnées, — avec ajournement de cette délivrance à din hoit. se mandataires II. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie Nation lesses Moyennes, Service de la Propriété Industrielle à Luxembourg, en date du: 26 service : 2006
le	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -sim septembre mil neuf cent soimmte cim neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les anne nnées, — avec ajournement de cette délivrance à din hoit. se mandataires II. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie Nation lesses Moyennes, Service de la Propriété Industrielle à Luxembourg, en date du: 26 service : 2006
au nom d 46 rue susmentio Le'un de et des Cla	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -sim septembre mil neuf cent soimmte cim neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les anne nnées, — avec ajournement de cette délivrance à din hoit. se mandataires II. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie Nation lesses Moyennes, Service de la Propriété Industrielle à Luxembourg, en date du: 26 service : 2006
au nom de susmention Le'un de et des Cla	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -sim septembre mil neuf cent soimmte cim neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les anne nnées, — avec ajournement de cette délivrance à din hoit. se mandataires II. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie Nation lesses Moyennes, Service de la Propriété Industrielle à Luxembourg, en date du: 26 service : 2006
au nom de susmention de la des Cla	5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, -eix septembre mil neuf cent soixante dix neuf revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7) déposée(s) en (7) e élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annonées, — avec ajournement de cette délivrance à dix huit mois. s mandataires II. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie Nation lesses Moyennes, Service de la Propriété Industrielle à Luxembourg, en date du : 26 service : 2006 Pr. le Ministre

depot en toutes lettres — (4) titre de l'avantion — (5) nonts et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois. nt en qualité de mandataire — (3) date du

βι-2732 c 1975/7909.

CENTRE DE RECHERCHES METALLURGIQUES CENTRUM VOOR RESEARCH IN DE METALLURGIE,
Association sans but lucratif - Vereniging zonder winstoogmerk
à BRUXELLES, (Belgique).

Procédé pour contrôler la qualité des surfaces revêtues ou non.

La présente invention est relative à un procédé pour contrôler, de façon rapide et continue, la qualité des surfaces revêtues ou non.

En ce qui concerne les surfaces revêtues et notamment les surfaces métalliques peintes que l'on produit en grandes quantités en carrosserie automobile, il faut que les différentes surfaces d'un assemblage non seulement soient les plus brillantes possibles, mais aussi possèdent la même brillance pour



que leur qualité soit considérée comme satisfaisante. Il est donc nécessaire de pouvoir juger de la brillance d'une surface peinte, indépendamment de la couleur utilisée, pour contrôler de telles productions.

Dans ce domaine, on a déjà utilisé des méthodes basées sur le pouvoir de résolution de la surface peinte employée comme miroir. Cependant, les résultats ainsi obtenus dépendent de l'appréciation de l'opérateur avec tous les inconvénients bien connus d'une pratique de ce genre.

En ce qui concerne les surfaces non revêtues et notamment celles des tôles métalliques, dont la surface se présente à l'échelle microscopique sous la forme d'une succession de pics et de vallées, on sait que leur morphologie dont on connaît l'importance, est caractérisée par différents paramètres tels que rugosité arithmétique moyenne, nombre de pics par unité de longueur, longueur moyenne de plateaux et de vallées que l'on ne peut obtenir qu'après des mesures relativement délicates.

La présente invention a pour objet un procédé permettant de remédier aux inconvénients mentionnés ci-dessus.

Le procédé, objet de la présente invention, est essentiellement caractérisé en ce que l'on dirige vers la surface un faisceau lumineux du type laser de faible puissance sous une incidence de préférence oblique, en ce que l'on détermine, dans des conditions appropriées, l'angle du cône de lumière réfléchie et en ce que l'on en déduit la qualité de la dite surface en ce sens qu'à un plus grand angle d'ouverture correspond une plus grande irrégularité de la surface.

On a constaté en effet que dans le cas des surfaces peintes, l'angle d'ouverture du cône de lumière réfléchie est d'autant plus grand que la surface est moins brillante. Un tel angle peut atteindre des valeurs de 2 à 3 degrés.

Dans le cas des surfaces non revêtues, l'angle d'ouverture du cône de lumière réfléchie qui peut atteindre des valeurs de l'ordre de 10 degrés est d'autant plus grand que :

- la rugosité est grande,
- le nombre de pics par unité de longueur est grand,
- la longueur moyenne des pics et vallées est petite.

Suivant une modalité de l'invention, on détermine l'angle d'ouverture du cône de lumière réfléchie en mesurant l'ouverture angulaire correspondant à un certain pourcentage de lumière réfléchie. A cette fin par exemple, on intercepte le cône de lumière réfléchie par un écran et on mesure, de façon manuelle ou automatique, les dimensions de la tache de lumière correspondant au dit pourcentage de l'intensité réfléchie totale. Plus ces dimensions sont petites et plus la surface examinée est brillante ou lisse.

Suivant une autre modalité de l'invention, on mesure le pourcentage de lumière réfléchie dans un cône de faible valeur d'ouverture angulaire, par exemple 0,2 degré, coaxial au cône de réflexion. Dans ce cas, plus l'intensité mesurée est grande et plus la surface examinée est brillante ou lisse.

La présente invention a également pour objet un dispositif destiné à la mise en oeuvre du procédé décrit ci-dessus.

Le dispositif, objet de la présente invention, est essentiellement caractérisé en ce qu'il comprend :

- une source lumineuse du type laser de faible puissance, fonctionnant en continu,
- des moyens pour fixer, de façon précise, la direction du faisceau réfléchi ou pour corriger cette direction en cas de nécessité,
- des moyens pour déterminer l'angle d'ouverture du cône de lumière réfléchie par mesure soit d'intensité lumineuse soit de dimensions d'une tache lumineuse, soit de distribution d' intensité dans la tache lumineuse.



Les moyens destinés à fixer, de façon précise la direction du faisceau réfléchi peuvent être constitués par exemple d'un appui pour la surface peinte ou pour la cellule de mesure sur la surface peinte. Ils peuvent encore être constitués de miroirs effectuant automatiquement les corrections de position du faisceau réfléchi. Par exemple des miroirs mobiles commandés par des cellules photosensibles qui détectent la position du faisceau réfléchi.

Les moyens pour déterminer l'angle d'ouverture du cône de lumière réfléchie peuvent être constitués d'une caméra de télévision associée à un analyseur d'image qui scrute la tache de lumière réfléchie formée sur un écran et qui détermine la surface des plages correspondant à des niveaux d'éclairement différents.

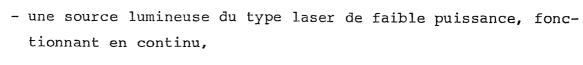
Eventuellement, le dispositif comprend en outre des moyens tels que des fibres optiques pour transmettre la lumière d'endroits difficilement accessibles aux moyens de mesure.

Dans le cas des surfaces non revêtues, le domaine d'application de l'invention s'étend à des rugosités allant
de 0,8 à 2,5 micromètres. Elle permet d'effectuer le contrôle des
surfaces usinées et en ce qui concerne les tôles laminées, elle
permet de mesurer en continu les caractéristiques superficielles
à la sortie du laminoir, ainsi que de réagir rapidement sur les
conditions de laminage si les mesures ne correspondent pas aux
consignes prédéterminées.



REVENDICATIONS

- 1. Procédé pour contrôler la qualité des surfaces revêtues ou non, caractérisé en ce que l'on dirige vers la surface un faisceau lumineux du type laser de faible puissance sous une incidence de préférence oblique, en ce que l'on détermine, dans des conditions appropriées, l'angle d'ouverture du cône de lumière réfléchie et en ce que l'on en déduit la qualité de la dite surface en ce sens qu'à un plus grand angle d'ouverture correspond une plus grande irrégularité de la surface.
- 2. Procédé suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'on détermine l'angle d'ouverture du cône de lumière réfléchie en mesurant l'ouverture angulaire correspondant à un certain pourcentage de lumière réfléchie.
- 3. Procédé suivant la revendication 2, caractérisé en ce que l'on intercepte le cône de lumière réfléchie par un écran et on mesure les dimensions de la tache de lumière correspondant au dit pourcentage de l'intensité réfléchie totale.
- 4. Procédé suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'on mesure le pourcentage de lumière réfléchie dans un cône de faible valeur d'ouverture angulaire, par exemple 0,2 degré, coaxial au cône de réflexion.
- 5. Dispositif pour la mise en oeuvre du procédé suivant l'une ou l'autre des revendications l à 4, caractérisé en ce qu'il comprend :





- des moyens pour fixer de façon précise la direction du faisceau réfléchi ou pour corriger cette direction en cas de nécessité,
- des moyens pour déterminer l'angle d'ouverture du cône de lumière réfléchie par mesure soit d'intensité lumineuse, soit de dimensions d'une tache lumineuse, soit de distribution d' intensité dans la tache lumineuse.

6. Dispositif suivant la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comprend en outre des moyens tels que des fibres optiques pour transmettre la lumière d'endroits difficilement accessibles aux moyens de mesure.

+5